

# **Ville de Marseille**

## **Service des Cimetières communaux**

### **CONCLUSIONS et AVIS MOTIVÉS**

du commissaire enquêteur

**Enquête Publique**  
concernant le  
**PROJET d'EXTENSION du**  
**CIMETIÈRE COMMUNAL des AYGALADES**  
sur la Commune de Marseille (15<sup>ème</sup> arrondissement)

**Enquête réalisée**  
du 17 février 2026 au 03 mars 2026 inclus

Etabli par le Commissaire Enquêteur Joseph RECEVEUR  
Désigné par le Tribunal Administratif de Marseille  
le 17 décembre 2025

Enquête n° E25000119/13

## SOMMAIRE

### Conclusions et Avis motivés du commissaire enquêteur

<b>Objet de la présente enquête publique.....</b>	<b>2</b>
<b>Déroulement de l'enquête publique.....</b>	<b>3</b>
<b>Concertation relative au projet d'extension du Cimetière des Aygalades...</b>	<b>4</b>
1) Les avis des organismes consultés.....	4
2) Les avis ou contributions du public (riverains).....	4
3) Les demandes du commissaire enquêteur au Maître d'ouvrage.....	5
4) Les réponses apportées par le Maître d'Ouvrage.....	5
5) Conclusion partielle après étude de ces réponses.....	5
<b>CONCLUSION ET AVIS MOTIVE du commissaire enquêteur.....</b>	<b>6</b>
<b>AVIS.....</b>	<b>8</b>

## OBJET de la PRESENTE ENQUETE PUBLIQUE

En matière d'évolution d'un Cimetière communal public et en application de l'article L123-3 du Code de l'Environnement, c'est la ville concernée par ce cimetière qui a autorité pour déclencher l'ouverture d'une enquête publique.

Dans le cas présent c'est la Ville de Marseille qui est l'autorité organisatrice pour diligenter et organiser les enquêtes publiques d'agrandissement des Cimetières communaux de Marseille et, en particulier, celui du Cimetière des Aygalades situé dans le 15<sup>e</sup> Arrondissement de Marseille.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-1 du code général des collectivités territoriales, l'agrandissement d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations est autorisé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Une délibération en date du 28 juin 2024 prise par le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a approuvé les extensions de cimetières communaux par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires, l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux et à leur financement.

Pour cela, il est proposé d'engager une opération prévoyant l'extension de 4 cimetières choisis au regard des besoins et attentes de la population et présentant des disponibilités foncières. Le nombre total de places prévues est de 1.000, avec la répartition suivante :

- Cimetière des Vaudrans (Marseille 12<sup>ème</sup>) : 250 caveaux
- Cimetière de Saint-Jérôme (Marseille 13<sup>ème</sup>) : 250 caveaux
- Cimetière des Aygalades (Marseille 15<sup>ème</sup>) : 400 caveaux
- Cimetière des Trois-Lucs (Marseille 12<sup>ème</sup>) : 100 caveaux

Une décision du Tribunal Administratif de Marseille, en date du 17 décembre 2025, N°E25000119/13 a désigné :

- Monsieur Joseph RECEVEUR en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique
- Madame Elisabeth BRESSANGES en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante.
- Madame Fatima NAVES en qualité de Commissaire enquêtrice tutorée.

L'arrêté d'enquête publique N° 2026 00108 VDM prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du Cimetière des Aygalades par l'aménagement d'espaces et la construction d'ouvrages funéraires et cinéraires sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) a été pris le 13 janvier 2026 par Monsieur l'Adjoint en charge des cimetières de la Ville de Marseille.

Enquête publique N° E25000119/13 concernant le Projet d'extension du Cimetière Communal des Aygalades sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) – Commissaire enquêteur : Joseph Receveur désigné par le T.A.M. de Marseille en date du 17 décembre 2025.

## Déroulement de l'enquête publique :

L'enquête publique s'est déroulée du Mardi 17 février 2026 au Mardi 3 mars 2026 inclus, soit une durée de 15 jours consécutifs (conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Environnement – projet ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale).

Le public a été informé de cette enquête par :

- La publicité réglementaire par voie de presse
- Affichage réglementaire au siège de l'enquête publique, 40 rue Fauchier, 13002 Marseille ainsi qu'à la Mairie des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, Parc François Billoux, 246, rue de Lyon, Marseille 15<sup>ème</sup>,
- Affichage sur le lieu du Projet, au Cimetière des Aygalades.  
Le commissaire enquêteur a pu observer ces affiches lors des visites préparatoires et durant les permanences.

Une publicité complémentaire a été réalisée par le Maître d'Ouvrage sur son site internet.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu consulter l'ensemble des pièces du dossier :

- Soit sous format papier sur les lieux de l'enquête, (Rue Fauchier – Rue de Lyon)
- Soit sur le site : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le public a pu déposer ses observations suivant différents modes :

- Sur les Registres papier aux lieux d'enquête,
- Par courrier postal,
- Par courrier électronique pendant toute la durée de l'enquête publique et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Une réunion préparatoire avec le Maître d'ouvrage a été organisée le 8 janvier 2026 au siège de l'enquête Rue Fauchier.

L'organisation pratique concernant l'accueil du public les jours de permanences a été définie conjointement.

Par ailleurs, une réunion « technique » s'est tenue le 22 janvier 2026 avec Monsieur Gardel, chef de service des cimetières communaux, représentant le Maître d'Ouvrage (Service Cimetières communaux de Marseille, Cimetière des VAUDRANS).

Précédemment, deux visites au Cimetière des Aygalades se sont déroulées les 29 décembre 2025 et 14 janvier 2026, de façon à visualiser concrètement les enjeux et les répercussions techniques et environnementales qui pourraient être engendrées par cette extension.

Les échanges entre le pétitionnaire et le commissaire enquêteur, accompagné de la commissaire enquêtrice tutorée, ont été constructifs, ce qui a permis un bon déroulement de l'enquête.

Enquête publique N° E25000119/13 concernant le Projet d'extension du Cimetière Communal des Aygalades sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) – Commissaire enquêteur : Joseph Receveur désigné par le T.A.M. de Marseille en date du 17 décembre 2025.

Les relations entre le public et le commissaire enquêteur ont été positives et se sont déroulées dans un climat de confiance réciproque.

La réception par les personnes responsables, lors de nos visites dans les différents endroits concernés (Cimetière, Mairies, etc...) a été de qualité, chaque interlocuteur faisant preuve d'une volonté affichée d'aider le commissaire enquêteur dans ses démarches.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête (article 4) a indiqué deux lieux d'accueil du public, ainsi que les horaires et durées des permanences.

L'ensemble des permanences indiquées dans l'Arrêté d'enquête publique a bien été tenu par le commissaire-enquêteur, accompagné par la commissaire enquêtrice tutorée.

Les permanences se sont tenues dans de bonnes conditions. Lors de celles-ci, le commissaire enquêteur a reçu **4 personnes et au total 7 contributions ont été déposées.**

Le Commissaire enquêteur, soussigné, a conduit l'enquête de manière indépendante et impartiale en se tenant à la disposition du public pour répondre aux questions relatives au dossier d'enquête et recueillir les observations formulées, tout en veillant au respect de la procédure d'enquête publique.

D'autre part, deux registres d'enquête publique ont été mis en permanence à la disposition du public en Mairie, ce qui a permis à **trois pétitionnaires** de déposer leurs contributions en dehors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rédigé son rapport relatant le déroulement de l'enquête et a émis un avis sur le projet, basé » sur des conclusions motivées.

## **Concertation relative au projet d'extension du Cimetière des Aygalades :**

### **1) Les avis des organismes consultés :**

Dans le cadre de la présente enquête publique, aucun organisme et personne publique n'ont été consultés.

### **2) Les avis ou contributions du public (riverains) :**

Sept contributions ont été déposées sur les registres présents dans les deux mairies concernées :

- Mairie Direction Générale Adjointe « Ville de DEMAIN », 40 rue Fauchier  
12<sup>e</sup> arrondissement,
- Mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, Parc François Billoux, 246 rue de Lyon,  
15<sup>e</sup> arrondissement,

Dont **quatre après échange avec le commissaire enquêteur** sur les deux lieux de permanences.  
Enquête publique N° E25000119/13 concernant le Projet d'extension du Cimetière Communal des Aygalades sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) – Commissaire enquêteur : Joseph Receveur désigné par le T.A.M. de Marseille en date du 17 décembre 2025.

### **3) Les demandes du Commissaire enquêteur au Maître d’Ouvrage :**

Le commissaire enquêteur a posé 9 questions au Maître d’ouvrage :

- 2 sur la conformité hydrogéologique et la sécurité sanitaire,
- 4 sur la conception, la stabilité et la structure des sols,
- 1 sur la gestion hydraulique et les eaux pluviales,
- 1 sur la gestion des terres et de l’environnement (Loi AGEC),
- 1 sur le phasage des travaux d’extension du Cimetière et les implantations des fosses.

### **4) Les réponses apportées par le Maître d’ouvrage :**

Dans son document « Mémoire d’enquête publique » en date du 12 mars 2026, Monsieur Barthélémy GARDEL (Chef de Service, Service des Cimetières communaux) apporte, point par point, des réponses étayées et pertinentes à l’ensemble des interrogations émises, soit par les habitants, soit par le commissaire enquêteur.

### **5) Conclusion partielle après étude de ces réponses :**

Les réponses apportées par le Maître d’Ouvrage ont été de nature à répondre avec précision à l’ensemble des remarques et interrogations soulevées et, de ce fait, constituent un point positif dans la décision du commissaire enquêteur d’émettre un avis favorable à ce projet d’extension du Cimetière des Aygalades.

## **CONCLUSION et AVIS MOTIVE du commissaire enquêteur :**

Enquête publique N° E25000119/13 concernant le Projet d’extension du Cimetière Communal des Aygalades sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) – Commissaire enquêteur : Joseph Receveur désigné par le T.A.M. de Marseille en date du 17 décembre 2025.

**(Article R.123-19 du Code de l'Environnement)**

**En conclusion de cette enquête publique qui s'est déroulée sans incident,**

**Vu :**

- L'état du dossier élaboré par la Direction des opérations funéraires, Service des Cimetières communaux de la Ville de Marseille présenté au commissaire enquêteur et aux habitants concernés,

**Après avoir :**

- Examiné avec précision l'ensemble des critères et enjeux contenus dans le projet d'extension du Cimetière des Aygalades de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement),
- Pris en compte les réponses apportées par Monsieur GARDEL, Chef de Service des Cimetières communaux,

**Compte tenu de :**

- L'intérêt de voir aboutir cette extension pour permettre de réaliser les incinérations à venir sur ce secteur,

**Considérant :**

- Que les risques et inconvénients seront ponctuels et que toutes les études préalables permettront de conduire le futur chantier de manière raisonnée et écologique,

**Prenant en compte :**

- Que les études préalables hydrogéologiques menées par le Groupe GEOTEC éclairent et renseignent très précisément sur les enjeux et les risques des niveaux des eaux de ruissellement ainsi que des eaux souterraines de la nappe (plus hautes eaux),

**Constatant :**

Enquête publique N° E25000119/13 concernant le Projet d'extension du Cimetière Communal des Aygalades sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) – Commissaire enquêteur : Joseph Receveur désigné par le T.A.M. de Marseille en date du 17 décembre 2025.

- Que le projet d'extension du Cimetière s'entoure de toutes les précautions nécessaires, tant en matière de construction que de réalisation et de gestion,
- Qu'il définit bien une complémentarité avec l'existant,
- Qu'il s'inscrit tout-à-fait dans les besoins à venir de la Ville de Marseille en matière d'inhumation,
- Qu'il s'inscrit bien dans le Code général des Collectivités Territoriales,
- Que l'organisation des diverses concertations a été menée à bien,
- Que, dans l'organisation de l'enquête, le public a été informé de manière réglementaire, tout en regrettant la faible participation de celui-ci,
- Que quatre personnes se sont déplacées lors des permanences du commissaire enquêteur,
- Qu'au total sept contributions ont été déposées,
- Que le projet prend en compte les croyances religieuses des futures inhumations (caveaux orientés, etc...),
- Que les riverains bénéficieront d'une sécurité visuelle et d'une quiétude environnementale (par de construction d'immeubles sur le terrain concerné),
- Que cette opération d'extension prendra également en compte l'objectif d'amélioration de l'entretien et de la circulation des cheminements,
- Que le financement des investissements engagés dans cette opération d'extension concerne uniquement l'aménagement du Cimetière et pas les aménagements des caveaux,

## **En conséquence :**

Enquête publique N° E25000119/13 concernant le Projet d'extension du Cimetière Communal des Aygalades sur la Commune de Marseille (15<sup>e</sup> arrondissement) – Commissaire enquêteur : Joseph Receveur désigné par le T.A.M. de Marseille en date du 17 décembre 2025.

- Au regard de tout ce qui a été annoncé précédemment,

## **J'EMETS :**

**Un AVIS FAVORABLE et SANS RESERVES** au Projet d'extension du Cimetière des Aygalades sur la Commune de Marseille.

Fait à Aubagne, le 26 mars 2026

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joseph Receveur', written in a cursive style.

Joseph Receveur